



Envoyé en préfecture le 14/03/2025  
Reçu en préfecture le 14/03/2025  
Publié le 14/03/2025  
ID : 089-218900850-20250314-2025\_007-AI

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'YONNE  
COMMUNE DE CHARMOY

**Arrêté d'autorisation  
D'un vide dressing  
Organisé par la section APE du CSP.**

**2025/007**

**LE MAIRE DE CHARMOY**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article 2212-2.  
VU le décret du 24 août 1968,  
VU la loi n° 87.962 du 30 novembre 1987,  
VU la circulaire ministérielle du 12 août 1987,  
VU la circulaire préfectorale du 12 juin 1990,  
VU la loi 95-73 du 21 janvier 1995 d'organisation et de programmation relative à la sécurité et notamment son article 23, 1er alinéa.  
VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

**CONSIDERANT** la demande de Monsieur Louis GAUTHERIN, trésorier de la section APE du CSP.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Louis GAUTHERIN, trésorier de la section APE du CSP est autorisé à organiser un vide dressing, dans les salles du foyer (1 route de Lyon), le samedi 15 mars 2025 de 14 h 00 à 18 h 00 et le dimanche 16 Mars 2025 de 10 h 00 à 16 h 00.

**ARTICLE 2 :**

Les emplacements seront attribués par les organisateurs et sous leur responsabilité. L'autorisation de vente pourra être délivrée aux vendeurs non patentés (particuliers) à titre exceptionnel, mais ne sera valable qu'une seule fois dans l'année et non renouvelée.

**ARTICLE 3 :**

Un registre servi par les organisateurs permettra l'identification des vendeurs et sera tenu à la disposition des services mentionnés à l'article 4.

**ARTICLE 4 :**

- Monsieur le Préfet de l'Yonne,
  - Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de l'Yonne,
  - Monsieur le Directeur du Centre Régional des Douanes à Monéteau,
  - Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP),
  - Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de l'Yonne,
  - Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Migennes,
  - Monsieur Louis GAUTHERIN, trésorier de la section APE du CSP
  - Madame le Maire de la commune de CHARMOY,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Charmoy, 14 mars 2025  
L'Adjoint, Jean-Pierre PRÉVOT

